pain qu'un voleur (croyant à une punition [illegible]) lui avait subrepticement jetés par [illegible]

Les voleurs, interrogés, n'ont pas, confirmé [illegible] l'enfant, et elles, pas apeuré [illegible] pendant quelques jours. L'enfant [illegible] aussitôt dans une maison voisine, où on le reconforta.

Aussitôt informé, M. le commissaire de police fit de sérieuses recherches pour faire opérer le port de l'aîné et ont travaillé avec les parents désireux de lui arrêter à la sortie.

L'enquête continue. Inutile d'ajouter que tous les habitants de la cour Corouge sont indignés et surtout fait un mauvais parti [illegible] Malheureusement la police ne s'en était pas soupçonné aussi promptement.

Employés fashables. — En racontant hier les vols commis par deux employés de M. Block, négociant en toiles rue Basse, nous avons dit que les marchandises étaient recélées par M. Gobelin, coiffeur, 1, rue du Cloître. Cet individu en error que nous nous sommes trompés. Il prétend qu'il a été un nommé Vanvermaen, balayeur, rue Basse, 36, du dépôt de la rue Maurel, et actuellement rue de Gand, 84.

M. Gobelin n'a du reste jamais eu aucun rapport avec les employés ici-bas, et c'est la presque similitude de nom des deux estaminets qui a amené la confusion que nous regrettons.

Accident. — Hier, vers midi, Mme Hérard, née Hortense Morel, 37 ans, propriétaire à Tourcoing, est tombée à l'angle des rues Caumartin et des Postes.

LE VAINQUEUR DU MATCH

Je sais le secret du premier marcheur :
Quand il économisé, en une course,
Il lavait son corps, lassé par la course,
Au Bilkado qui donne et souplesse et fraîcheur

En vente à Roubaix :
Chez M. Duhem-Merchez, 31, Grande-Rue et partout. — *Fabrication* Félix Eydoux, Marseille. 5798

L'électricité à Brest. — Le préfet du Finistère a rendu le 6 janvier un arrêté relatant la demande présentée par MM. François frères, à l'effet d'obtenir l'autorisation de poser sur la route nationale, dans la traverse de la ville, des câbles électriques aériens pour la distribution de la lumière électrique aux particuliers.

Notification de cet arrêté a été donné aux intéressés, en leur faisant connaître officiellement que l'Administration des Travaux Publics a pris pour règle de ne n'autoriser les installations de cette nature sur la grande voirie que lorsqu'elles sont le prolongement du distributeur déjà régulièrement établies sur la voirie urbaine.

MM. François frères n'étant pas pourvus, dans l'espèce, sur la voirie urbaine de Brest, d'une permission analogue à celle qu'ils sollicitent pour la grande voirie, et la municipalité ayant de la question ayant refusé toute autorisation raison de ses engagements antérieurs avec la Cie du gaz à la requête des concessionnaires ne pouvait, en conséquence être accordée.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 6 Mai

Dans son ressort d'hier le tribunal correctionnel a jugé les affaires suivantes :

Lilt, 3.

Les souteneurs. — Le nommé Adolphe Vandenbroche, un des indignes les plus recoutés de la rue d'Amiens, maintes fois poursuivies par la police, afin de ne faire donner, s'il peut, il n'est pas bien ch ses qui ne se gêne à la fin, et comme Vandenbroche n'a ni heures et ni métier, il a pris de l'une bonne top bon, tout en, la raison des mœurs, vous occupant en faisant le souteneur.

Le bandit Emilnur aquard, 1 [illegible] pauvre diable et le fit conduire à la maison d'arrêt. Et voilà par suite de quelles circonstances, Vandenbroche, comparaissant hier devant le tribunal s'entendait condamner à six mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

Un autre souteneur, encore un Adolphe Dessert est-il, l'amant d'Adèle Lesquit, comparaît des Rhagnes sous le nom de Cassidor, voulait s'assoir au banc des prévenus sous l'inculpation des mêmes délits.

Le tribunal lui infligeait quatre mois de prison et aussi cinq ans d'interdiction de séjour.

Un voleur de profession. — Un voleur de profession, Meunier, qui a déjà subi sous le nom de Dubois, quatre condamnations pour vols de scivrer et autres choses, venait devant le tribunal afin qu'il les jugements prononcés contre lui sous le nom fantaisiste de Dubois, soient reconnues devant s'ad-asser au nommé Meunier.

Le prévenu prétend ne avoir jamais fait appeler Dubois et ne pas savoir ce que on lui veut.

Le Tribunal ordonne les renseignements ordonnées précédemment et envoie l'affaire au cabinet judiciaire de Meunier.

— SEQUEDIN

Le drame au revolver

Nous ne reparlerons une dernière fois des tristes drame émouvant qui s'est déroulé, dans l'après midi de vendredi à Sequedin.

Le long et douloureux compte-rendu que nous en avons donné dans notre numéro d'hier matin, a suffisamment renseigné nos lecteurs sur cette triste histoire conjugale pour qu'il soit inutile d'y revenir aujourd'hui.

M. Boullion, substitut du procureur de la République, accompagné des [illegible] Mme Mathilde Lemoine, femme Houton dans [illegible] tion et de vie, [illegible] avait fait passer l'affaire à la première audience de la Correctionnelle. De cette façon, entrée hier à dix [illegible] Maison d'arrêt, elle n'a pas [illegible]

La prévenue, vêtue d'une robe noire, a une allure de plus correcte. Elle est en elle sitôt la sympathie.

M. Guiry, gendarme, chargé de l'enquête, est le premier témoin entendu. Il fait connaître le drame, le jour Hannion, sa femme et son [illegible] mépris, autant que de malheureuse épouse [illegible] et estimée dans la commune.

Puis il rappelle la vente de [illegible] Houton plus livre que jamais, s'attendant au bien de [illegible] Mathil s'unisse pour la frapper encore, et [illegible] exaspérée, tirant de sa poche un revolver et déchargeant les six balles, dans la direction de son [illegible] sans rien [illegible] 4 coups et [illegible] Hennion a été atteint par une balle.

Le président interroge ensuite la prévenue qui [illegible] de l'avenir, [illegible] ments que son époux lui a fait subir. Elle avoue avoir achetés le revolver dans l'intention de [illegible] tendre sur le conjugaliste [illegible] et qu'elle ne voulait plus qu'on marrytrisât son [illegible] fagile. Le sieur Hennion, se [illegible] Ce triste personnage se présente devant le tribunal en [illegible] et d'avoir, il ne tient plus sur ses jambes, le langue épaisse par l'alcool, qui [illegible] [illegible] Son physique intensifie bien et les [illegible] paroles qui prononce, sont des injures à [illegible] la prévenue.

M. Boullion, substitut, occupait le siège du ministère public. Dans un brillant réquisitoire à la [illegible] Mme Houton, il a mis en lumière les détails de Mathilde [illegible] Il a tout le rappelle le [illegible] mariage [illegible] et [illegible] Mathilde [illegible] la conduite de Mathilde [illegible] un [illegible] pauvre mère, [illegible] M. Boullion, il est du devoir du ministère public de [illegible] leur [illegible] Mme Houton.

Le Vrai [illegible] la malheureuse, qui est [illegible] mari. C'est [illegible] qui [illegible] d'un [illegible] mortelle. En terminant, M. Boullion demande au tribunal de se montrer indulgent et [illegible] à la prévenue.

Me Mathieu [illegible] pour la prévenue.

Après un [illegible] le tribunal condamne Mathilde Lemoine à deux mois de prison, [illegible] Houton, de la loi Bérenger.

Me Gengoux.

A LA GRANDE MAISON PARIS
Succursale de LILLE
13 Rue Faidherbe 15, (ex-Neuve)
TOUT CE QUI CONCERNE L'HABILLEMENT POUR HOMMES, JEUNES GENS & ENFANTS
Confections, Lingerie, Bonneterie, Chemiseries
PARIS-LYON-MARSEILLE-LILLE

Nouvelles à la Main

Cet âge est sans pitié.

— Qu'elle drôle de tête il a notre nouveau répétiteur.

— Le fait est qu'il possède une bonne bill avec ses cheveux en saule pleureur et ses air déglaçuges.

— Un vrai *pion* des soupirs, quoi!

BRULE-MAISON.

HERNIES
NOUVEAU BANDAGE breveté s.g.d.g. SANS RESSORT autour du corps
Soupirant toute gêne; applicable à toutes les Hernies, même les plus volumineuses.
Munies de cet appareil, les personnes atteintes de hernies, peuvent vaquer à leurs occupations sans crainte et sans la faire quitter, pour le moindre effort, pour bâiller.
Se méfier des imitations.
Seul inventeur J. Barbry, 11, r. du Bois, ROUBAIX.
Se vend à domicile sur demande.
La Maison ne fait de démarches. — Bien demander Jadesse indiq. ci-dessus.

Le VIN de BANYULS-TRILLES
peut être pris indifféremment avant ou après le repas. Dans le premier cas, il constitue un délicieux apéritif agréable et tonifiant.
Dans le second, il est le meilleur tonique que l'on puisse prendre.
Toujours l'apéritif et le tonifiant par excellence est vivement recommandé à la clientèle par le célèbre médecine.
DANS TOUS LES CAFÉS
Exiger l'étiquette sur la bouteille.

Programme des Spectacles et Concerts

Parc de Barbieux. — Voici le programme du concert qui sera donné au Parc de Barbieux, aujourd'hui 7 mai, de 5 à 7 heures du soir :

PROGRAMME
PREMIÈRE PARTIE

La Grande Harmonie. — Alegro militaire (X.). — Sélection sur Abes Amet (de Th. Dubois).

DEUXIÈME PARTIE

L'Union des Travailleurs. — Le Roi des Mondes (Daré). — Les Prosperités (Sainti). — Le Départ du régiment (Laurent de Kolb).

TROISIÈME PARTIE

La Grande Harmonie. — Polka pour piston (solo cb. Vandeuvre). — *La Reine de Saba* (L. Cosse). — *Marche aux flambeaux* (de Meyerbier).

KERMESSES

Dimanche 7 Mai. — Kermesses à Armentières, Bailleul, Trélon (bassin de la Maubeuge), Cassel, Singhin-en-Melantois, Melantois, Saint-Maurice-Lille, Templemars, Aux Barques, chemin de Menin.

PETITE CORRESPONDANCE

J. D. A. de Lille. — Veuillez préciser votre question qui ne fait pas bien connaître ce que vous désirez savoir.

H. A. B. — Non.

Tiédrez. — Oui, faites votre demande à la Mairie.

N. V. 19. — 1° Non pas avant 21 ans. — 2° Rien à faire. — 3° Nous ne pouvons donner de conseil.

A. M. C. — 1° 18 ans. — 2° Oui. — 3° Forte corpulence, taille minimum 1 m. 76, taille 1 m. 50 à 1 m. 72, corpulence ordinaire.

LA FAUNEUR.

Etat civil de Roubaix

Du 6 mai

Naissances. — Eugénie Lestrugue, rue d'Artois. — Louis Vergnaud, rue Jacquard. — Madeleine Bruyneel, Hôtel-Dieu. — Victorine Cocu, Hôtel-Dieu. — Henri Levaque, rue d'Alma. — Marcel Parmentier, rue Daliergeau. — Marie Lemoine, rue Wattel. — Madeleine Mondel, rue des Parfumeurs.

Décès. — Charles Dupremontier, 10 jours, rue de la Guinguette. — Léontine Bossart, 4 mois et 15 jours, rue Beaucamp. — Charles de Maere, 60 ans, rue Hippodrome. — Alphonsine Boscart, 25 a. 2, Hôtel-Dieu. — Charles Danel, 63 ans 1 mois, Hôtel-Dieu. — Gaston Roussel, 21 ans 7 mois, Hôtel-Dieu. — Moulart présente sa vie. — Marie Catteau, 77 ans, rue du Pile. — Louis Dubois, 60 ans, rue des Ponts-Jumeaux. — Louis Fabriquin, 14 ans, 3 m., rue de la Marlière.

Mariages. — Jules Charles Degeldre, 26 ans, et Marie Thérèse Vergnaud, 23 ans, boulevard Gambetta. — Olivier Pedeyrosiers, cantier du Sablon. — Marie Dubreul, bouquet du Lac. — Marie Serin, rue Verte.

Décès. — Louis Demuytre, 2 ans, boulevard Gambetta. — Charlotte Burn, 10 ans, rue Pierre-Legrand, rue du Blanc-Seau.

Mariage. — Henri Henri Deckerq, 26 ans, sénéchaliste, et Sophie Dubois, 23 ans, fille de journalier.

Publications de mariage. — Eugène Lemoine, 21 ans, employé, et Alice Gruyelle, sans profession. — Jean Plovie, tuvimar, et Emélienne Dumortier, sans profession. — Alfred Y. maisonbois, 28 ans, ouvrier de fabrique, et Marie Pasteur, 23 ans, servante. — Henri D. E. 22 ans, tanneur, et Romanie Gaubiet, 22 ans, sans profession. — Henri Collewaert, 26 ans, ratepheur, et Hélène Dalal, 20 ans, sans profession. — Louis Bauckaert, 24 ans, ouvrier, et Marie Bauckaert, 24 ans, ouvrière, rue de Lannoy. — Jules Dévé, 24 ans, ouvrier, et Marie Lefebvre, 24 ans, dévideuse. — Nicolas De Leal, 24 ans, fleur, et Palmyre Pinot, 18 ans, boîtière.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 6 mai

Naissances. — Geneviève Petit, Jules Delaskyre, rue du Printemps. — Théodore Sellier, boulevard Gambetta. — Olivier Pedeyrosiers, cantier du Sablon. — Marie Dubreul, bouquet du Lac. — Marie Serin, rue Verte.

Décès. — Louis Demuytre, 2 ans, boulevard Gambetta. — Charlotte Burn, 10 ans, rue Pierre-Legrand, rue du Blanc-Seau.

Mariage. — Henri Henri Deckerq, 26 ans, sénéchaliste, et Sophie Dubois, 23 ans, fille de journalier.

Publications de mariage. — Eugène Lemoine, 21 ans, employé, et Alice Gruyelle, sans profession. — Jean Plovie, tuvimar, et Emélienne Dumortier, sans profession. — Alfred Y. maisonbois, 28 ans, ouvrier de fabrique, et Marie Pasteur, 23 ans, servante. — Henri D. E. 22 ans, tanneur, et Romanie Gaubiet, 22 ans, sans profession. — Henri Collewaert, 26 ans, ratepheur, et Hélène Dalal, 20 ans, sans profession. — Louis Bauckaert, 24 ans, ouvrier, et Marie Bauckaert, 24 ans, ouvrière, rue de Lannoy. — Jules Dévé, 24 ans, ouvrier, et Marie Lefebvre, 24 ans, dévideuse. — Nicolas De Leal, 24 ans, fleur, et Palmyre Pinot, 18 ans, boîtière.

AU PETIT PARIS
14, Grande-Rue — ROUBAIX — Grande-Rue, 14
PRÈS DE LA GRANDE PLACE
SPÉCIALITÉ DE
Lingerie, Bonneterie, Chemiserie, Trousseaux et Layettes

SAISON D'HIVER

Pantalons finetts, enfant, depuis	0.65	Tabliers blancs et couleurs, dep.	0.75
» » dames, depuis	1.25	Tabliers noirs d'écoliers, depuis	0.95
Chemises fillettes, depuis	0.95	Bas laine pour enfants	0.60
» » dames, depuis	1.50	Cache-nez laine, pour hommes, dep.	0.50
Jupons feutre, dames, depuis	2.95	Camisoles anglaises pour hommes	1.95
» flanelle, depuis	1.50	Bas dames	0.75
Pantalons flanelle, depuis	1.25	Chemisettes laine, depuis	2.25
Chemises de nuit flanelle, depuis	4.75	Tabliers de chasse, depuis	0.25
» » fillettes, depuis	2.75	Mouchoirs blancs, pour hommes	3.50
Flanelle pour dames, le tonnage	1.60	» » dames	2.95
Peignoirs finette, pr dames, dep.	2.95	Mouchoirs couleurs, avec initiales, la douzaine	3.50
Matinées finette »	2.45	Mouchoirs pour fêtes, ourlés à jour, la douzaine	7.90
Bas laine, pour dames, depuis	1.25	Mouchoirs pour fêtes, ourlés à jour, la douzaine	10.80
Bonnettes fourrées, dep. en feutre	5.95	Mouchoirs pour fêtes, ourlés à jour, la douzaine	15 »
Capotes toutes nuances en feutre	2.75	Chemises blanches d'occasion	2.95
Bonnet ottes crêmes, entièrement brod.	4.50	» » sur mesure	5.50
Capotes crêmes, entièrem. brodées	1.50	Chemises de nuit, pour hommes, en flanelle, depuis	3.50
Pelisses crême, entièrem. brodées	8.95	Chemises pour enfants	2.50
Jolie Pelisse 4 coins brodée, guirlande de broderie faisant le tour de la Pelisse, article valant 25 francs, vendu	19 »	Bérets, Cravates, Nœuds	2.50
Robes de baptême, depuis	2.95	Sur demi-taille de la Cravates à 2 têtes. La tête se lève et se remplace par une autre	195 2.50
Blouses de baptême, depuis	1.50	Faux-cols toutes formes, la doz.	2.50
Bonnets de baptême, robes, bavettes, etc.			

Cretonne, Nansouk, Brillanté, Shirting, Piqué, Rideaux, Tales d'oreillers, Draps de lits en toile, depuis 17 fr. 50 la paire, Draps en coton, Serviettes de table et de toilette, Torchons, Tabliers de cuisine bleu et cotonnade, Tabliers blancs de bonne et de nourrice, etc., etc.

PRIX FIXE INVARIABLE

Il sera offert à chaque acheteur un magnifique CADEAU, ainsi que des JOUETS aux enfants

BULLETIN LAINIER

MARCHÉ A TERME de Roubaix-Tourcoing

DU 5 MAI

Cote officielle de la [illegible]
Peignés de la Plata et de l'Uruguay

Provenance	TYPE 1 qual. fabr. Cote préc.	Cote jour	TYPE 2 qual. cour. Cote préc.	Cote jour	TYPE 3 Cote préc.	Cote jour
Janvier	5 05	..	..	..	..	..
Mars	..	..	..	..	..	..
Mars-mai	..	..	..	..	..	..
Avril	..	..	..	..	..	..
Mai	4 925	..	..	..	..	..
Juin	4 925	..	..	..	..	..
Juillet	4 975	..	..	..	..	..
Août	4 975	4 975	..	..	..	..
Septembre	5 025	..	..	..	..	..
Octobre	5 025	5 05	..	..	..	..
Novembre	5 05	..	..	..	..	..
Décembre	5 05	..	..	..	..	..

Peignés d'Australie
Type A.B

Janvier	..	..	Juillet	5 125
Février	..	..	Août	5 [illegible]
Mars	..	..	Septembre	5 35
Avril	..	..	Octobre	..
Mai	5 125	..	Novembre	..
Juin	5 40	5 10	Décembre	..

DÉTAIL DES VENTES
Ventes du jour
Type unique

Mai	5.000	à	5.125
Juillet	10.000	à	4.975
Août	10.000	à	4.975
Septembre	25.000	à	5.00
Octobre	25.000	à	5.025

Australie

Mai	5.000	à	4.85
Juin	20.000	à	4.85
»	10.000	à	4.90
Août	5.000	à	5.10

Après liquidation

Sept.	35.000	à	5.00
Septembre	5.000	à	5.025
»	5.000	à	5.10
Octobre	5.000	à	5.05
Novembre	5.000	à	5.05
Décem.	5.000	à	5.05

Total : 45.000 kilos.
Tendance soutenue.

Anvers, 6 mai.

Peignés français de la Plata
En disponible, il a été traité 10 balles de la Plata et 5 balles Australie.
Cours à
Juin 0.00 0.00 ; juillet 0.00 0.00

Peignés allemands de la Plata
Janvier 492 1/2 ; février 492 1/2 ; mars 497 ; avril 497 0/0 ; mai 497 1/2 ; juin 498 ; juillet 497 1/2 ; août 498 ; septembre 498 1/2 ; octobre 498 ; novembre 498 ; décembre 497 1/2.
Ventes 30.000 kilos.
Marché soutenu.

Change et Fonds publics

J. BULTE
35, rue Neuve, à ROUBAIX

Achète et vend à forfait au comptant tous titres cotés.

Paie un mois avant leur échéance les coupons dont le cours est officiellement connu.

Renseigne gratuitement sur toutes les valeurs ayant eu sur les tirages français et étrangers.

DERRES DE ROUBAIX

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 mai.

Le marché est calme. On a encore liquidé quelques valeurs de spéculation, les [illegible] cours de 3% Boulogne-sur-Mer [illegible] d'hier.

Le 3% avait clôturé à 96.05, le 3% Portugais à 26.40.

[illegible] à 1.0 00 francs à 380.87.

Les cours de vente se maintiennent sur l'Italien à 94.90. La [illegible] de la [illegible] ventes nombreuses de la [illegible] [illegible] s'intéressent ne sont pas de [illegible] [illegible] [illegible] fortement [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] à 66.50, [illegible] ferme, malgré les embarras financiers du [illegible].

Les Portugais se [illegible] [illegible] la spéculation seule s'en occupe sans pouvoir lui faire remonter le cours de 26.

La Société [illegible] [illegible] au cours d'hier.

La Banque de France est à 5.0.

Le Crédit Foncier est sans [illegible] [illegible] obligations cot. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]